



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Isère



Mes *Remboursements Simplifiés*



VOTRE MÉDECIN VOUS PRESCRIT UN TRANSPORT ?

Pensez à utiliser votre voiture personnelle ou les transports en commun, si votre état de santé vous le permet.

DÉCLAREZ EN LIGNE VOTRE TRAJET

www.ameli.fr

Rubrique « Mes démarches »,
« Demander le remboursement
d'un transport personnel »

www.mrs.beta.gouv.fr



+ FLEXIBLE

Avec votre voiture personnelle ou en transports en commun, pas d'attente du taxi, vous êtes libre de votre déplacement. Vous pouvez même vous faire accompagner par votre entourage.

+ ÉCONOMIQUE

Vous êtes exonéré de la franchise de 4€ appliquée pour un trajet aller-retour en taxi ou en véhicule sanitaire léger.

Votre déplacement est pris en charge à hauteur de 55 % du tarif kilométrique en vigueur (0,30 €/km) ou à 100 % si votre situation médicale le justifie (Affection de Longue Durée, Accident de Travail, maternité...).

+ SIMPLE

Avec « Mes Remboursements Simplifiés », en quelques clics vous déclarez votre trajet en ligne, vous transmettez vos justificatifs (ticket de péage, de bus...) et vous êtes remboursé en une semaine.

Rendez-vous sur

www.ameli.fr ou www.mrs.beta.gouv.fr